

Lors de la réunion du 11 mars, le comité directeur a décidé de poursuivre la réforme engagée concernant les sanctions et surtout de ne plus avoir cette double peine avec sanction sportive et financière. De nombreuses décisions ont été adoptées et le comité propose de tester ces réformes pour 1 an la saison prochaine et ensuite de faire un bilan. Voici quelques-unes des modifications :

- Les clubs n'auront plus de caution à verser pour tous les championnats par équipes. Les cautions en cours seront remboursées en fin de saison. Donc la **notion de suppression de caution est enlevée des règlements.**
- **Suppression des amendes de 5 euros** pour erreur sur numéro de licences, N° de club, lieu de rencontre, résultats non rentrés sur le site, envoi mal affranchi. **Maintien de l'amende** pour les feuilles de rencontres non parvenues ou non reçues au comité pour le mardi midi qui suit la date de la rencontre (valable pour tous les championnats par équipes : Séniors, Jeunes, Vétérans).
- Pour les équipes à 4 joueurs, **suppression de l'amende de 10 euros pour équipe incomplète.**
- **Maintien de l'amende de 100 euros** pour scores notés sur joueurs absent, ou fausse feuille de rencontre.
- **Suppression de l'amende de 100 euros** pour obligation d'avoir un arbitre régional pour une équipe première d'un club en Départementale 2.
- Désistement après engagement d'une équipe, le règlement devient le suivant : **Pour tout désistement après le 31 Aout, l'engagement ne sera pas remboursé.**
- **Suppression de l'amende de 100 euros** en cas d'absence à la journée des titres. Le règlement prévoit déjà la non accession à l'échelon supérieur en cas de forfait à la journée des titres.
- Pour le championnat Jeune, des modifications au niveau du règlement ont été validées :
 - **Suppression de la limite de classement.**
 - Chaque équipe doit comporter au moins 1 garçon (**possibilité de faire jouer 2 filles**).
 - **Suppression de la limite à un muté et un étranger.**
 - **Possibilité de forfait sur une équipe première** sans conséquence sur les autres équipes, uniquement sanction sportive pour les 1^{er} et 2^{ème} forfaits.
 - **Suppression de la notion de brulage** mais ajout d'un article : **L'addition des points classement des 3 joueurs de l'équipe 1 devra être supérieure aux équipes 2, et pour toutes les équipes suivantes, et ce pour chaque journée.**